

n° DCLC-SERGE-BRGE-

Arrêté n°30-2024-04-26-00004
déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation du projet de restauration
de la zone humide des Paluns sur le territoire de la commune d'Aramon

**Le préfet du Gard,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment la première section du chapitre I du titre III du livre premier ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le schéma de cohérence territoriale Sud Gard ;

VU le schéma régional de cohérence écologique du Languedoc-Roussillon ;

VU le schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux Rhône Méditerranée 2022-2027 ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune d'Aramon ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Jérôme BONET en qualité de préfet du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2024-04-19-00002 du 19 avril 2024 portant désignation et délégation de signature à M. Mathias NIEPS, secrétaire général de la préfecture du Gard par interim ;

VU la délibération n° 2023/43 du comité syndical de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Gardons en date du 17 octobre 2023, demandant l'engagement d'une

procédure de prorogation de la déclaration d'utilité publique relative à la restauration de la zone humide des Paluns à Aramon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 30-2024-01-22-00001 du 22 janvier 2024 portant prorogation des effets de l'arrêté préfectoral n°30-2019-07-19-001 du 19 juillet 2019 déclarant d'utilité publique le projet de réserve foncière en vue de la restauration de la zone humide des Paluns sur la commune d'Aramon au profit de l'EPTB Gardons ;

VU la délibération n° 2023-56 du comité syndical de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Gardons en date du 19 décembre 2023 autorisant son président à solliciter l'ouverture d'une enquête publique parcellaire afin de pouvoir conduire les acquisitions restantes par voie d'expropriation ;

VU la lettre du président de l'EPTB Gardons du 30 janvier 2024 demandant l'ouverture d'une enquête publique parcellaire en vue de l'acquisition de parcelles dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet de restauration de la zone humide des Paluns sur le territoire de la commune d'Aramon précitée ;

VU l'arrêté préfectoral n° 30-2024-02-20-00003 du 20 février 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles à acquérir par l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Gardons pour permettre la réalisation des travaux de restauration de la zone humide des Paluns sur le territoire de la commune d'Aramon ;

VU les exemplaires du journal « Midi Libre » du vendredi 23 février 2024 et du jeudi 14 mars 2024 dans lesquels a été publié l'avis d'enquête publique parcellaire ;

VU les dossiers d'enquête parcellaire et les registres correspondant déposés en mairie d'Aramon et laissés à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, soit 19 jours consécutifs, du lundi 11 mars au vendredi 29 mars 2024 inclus ;

VU les affichages en mairie d'Aramon et sur les lieux de réalisation du projet, ainsi que les justificatifs des notifications individuelles adressées aux propriétaires concernés, les informant du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie ;

VU le rapport, les conclusions motivées et l'avis favorable, émis par le commissaire enquêteur, le 8 avril 2024, à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de restauration de la zone humide des Paluns sur le territoire de la commune d'Aramon ;

VU l'état parcellaire et le plan parcellaire transmis par l'EPTB Gardons ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture du Gard par intérim ;

ARRÊTE

Article 1er : L'EPTB Gardons est autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, dans les formes prescrites par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les parcelles désignées dans l'état parcellaire ci-annexé et nécessaires à l'opération de restauration de la zone humide des Paluns sur le territoire de la commune d'Aramon.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard et des services de l'État.

Le maire de la commune d'Aramon procédera à l'affichage du présent arrêté dans sa mairie, pendant une durée minimale d'un mois à compter de sa publication.

À la diligence du président de l'EPTB Gardons, le présent arrêté sera notifié aux propriétaires concernés par lettre recommandée avec accusé de réception .

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès du signataire de l'acte ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux ou hiérarchique (une absence de réponse vaut rejet implicite à l'issue d'un délai de deux mois).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Gard par intérim, le président de l'EPTB Gardons et le maire de la commune d'Aramon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le

26 AVR. 2024

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général par intérim



Mathias NIEPS

L'état parcellaire se lit ainsi :

En haut de page figurent les références de la propriété concernée et la commune où sont situés les immeubles à acquérir par le maître d'ouvrage (1).

En-dessous, figure l'identité complète des propriétaires réels ou présumés tels (2).

Au-milieu, le tableau précise pour une même propriété les références cadastrales, les surfaces et celles des reliquats éventuels de chacune des parcelles incluses dans le périmètre du projet (3)

1	ARAMON																																																																																																																																							
2	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)																																																																																																																																							
	PROPRIETAIRE - Madame FIRMIN Marina Christine, Profession inconnue née le 10/08/1961 à NIMES (30) Divorcée et non remariée de Monsieur CHAUDERAC. demeurant 301 chemin des Aires - ARAMON (30390)																																																																																																																																							
3	Référence cadastrale																																																																																																																																							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Mode</th> <th rowspan="2">Sect</th> <th rowspan="2">N°</th> <th rowspan="2">Nature</th> <th rowspan="2">Lieu-Dit</th> <th rowspan="2">Surface</th> <th colspan="2">Num. du plan</th> <th colspan="2">Emprise</th> <th colspan="2">Reste</th> <th rowspan="2">Observations (Surfaces en m² ou ca)</th> </tr> <tr> <th>N°</th> <th>Surface</th> <th>N°</th> <th>Surface</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>BN</td> <td>63</td> <td>PRE</td> <td>Grande Pallun</td> <td>2 403</td> <td>4</td> <td>83</td> <td>2 403</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>BN</td> <td>79</td> <td>TERRE</td> <td>Grande Pallun</td> <td>9 988</td> <td>5</td> <td>79</td> <td>9 988</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>BN</td> <td>81</td> <td>TERRE</td> <td>Grande Pallun</td> <td>1 715</td> <td>6</td> <td>81</td> <td>1 715</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>BN</td> <td>83</td> <td>TERRE</td> <td>Grande Pallun</td> <td>8 598</td> <td>7</td> <td>83</td> <td>8 598</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>BN</td> <td>108</td> <td>TERRE</td> <td>Grande Pallun</td> <td>17 919</td> <td>8</td> <td>108</td> <td>17 919</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>BN</td> <td>108</td> <td>TERRE</td> <td>Grande Pallun</td> <td>25 187</td> <td>9</td> <td>108</td> <td>25 187</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>BN</td> <td>128</td> <td>PRE</td> <td>Grande Pallun</td> <td>3 334</td> <td>10</td> <td>128</td> <td>3 334</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>BN</td> <td>130</td> <td>LANDE</td> <td>Grande Pallun</td> <td>545</td> <td>11</td> <td>130</td> <td>545</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Total</td> <td>69 685</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Mode	Sect	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	Num. du plan		Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)	N°	Surface	N°	Surface		BN	63	PRE	Grande Pallun	2 403	4	83	2 403						BN	79	TERRE	Grande Pallun	9 988	5	79	9 988						BN	81	TERRE	Grande Pallun	1 715	6	81	1 715						BN	83	TERRE	Grande Pallun	8 598	7	83	8 598						BN	108	TERRE	Grande Pallun	17 919	8	108	17 919						BN	108	TERRE	Grande Pallun	25 187	9	108	25 187						BN	128	PRE	Grande Pallun	3 334	10	128	3 334						BN	130	LANDE	Grande Pallun	545	11	130	545												Total	69 685					
Mode	Sect							N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	Num. du plan			Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)																																																																																																																					
		N°	Surface	N°	Surface																																																																																																																																			
	BN	63	PRE	Grande Pallun	2 403	4	83	2 403																																																																																																																																
	BN	79	TERRE	Grande Pallun	9 988	5	79	9 988																																																																																																																																
	BN	81	TERRE	Grande Pallun	1 715	6	81	1 715																																																																																																																																
	BN	83	TERRE	Grande Pallun	8 598	7	83	8 598																																																																																																																																
	BN	108	TERRE	Grande Pallun	17 919	8	108	17 919																																																																																																																																
	BN	108	TERRE	Grande Pallun	25 187	9	108	25 187																																																																																																																																
	BN	128	PRE	Grande Pallun	3 334	10	128	3 334																																																																																																																																
	BN	130	LANDE	Grande Pallun	545	11	130	545																																																																																																																																
							Total	69 685																																																																																																																																

Le tableau des immeubles se lit ainsi :

- ➔ Les colonnes rattachées au champ « référence cadastrale » contiennent de gauche à droit : le numéro de section cadastrale, le numéro de parcelle, la nature de la parcelle telle qu'elle est renseignée au cadastre, le nom du lieu-dit, la surface totale de la parcelle.
- ➔ La colonne « Num du plan » contient le numéro de plan parcellaire fixé à chaque parcelle.

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 26 AVR 2024

Le préfet,
C. C. C.

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général par intérim
Mathias NIERES

→ Le champ « emprise » contient :

- Le nouveau numéro de parcelle (y compris numéro provisoire en cas de découpage à venir). Dans le cas d'une acquisition de la surface totale de la parcelle, ce numéro est le même que celui inscrit dans la référence cadastrale.
- La surface acquise. Dans le cas d'une acquisition de la surface totale de la parcelle, la surface est le même que celle inscrite dans la référence cadastrale.

→ Le champ « reste » contient :

- Le nouveau numéro de parcelle du reliquat hors emprise (en cas d'acquisition partielle).
- La surface de ce nouveau reliquat. Ce champ est vide dès lors que l'acquisition porte sur l'intégralité de la parcelle.

Exemple complet de lecture :

Noms et Prénoms des propriétaires réels	N° Plan Parcellaire	N° Propriété
DE BRASSIER DE JOCAS Hélène Marie	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Méline	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Joseph	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Marie	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Marie	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Régis	1	00001
FIRMIN Marins	4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11	00004

Dans l'exemple pris précédemment, la propriétaire repère **son nom** dans le sommaire et identifie les numéros de plan parcellaire qui la concernent (n°4 à 11 inclus) et **son numéro de propriété** (00004).

Grâce à celui-ci, elle peut vérifier si les informations qui la concernent sont correctes sur l'état parcellaire.

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 26 AVR 2024

Le préfet,
C. C. C.

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général par intérim
Mathias NIEPS

Les numéros de plan parcellaire lui permettent d'identifier quelles sont les parcelles lui appartenant qui font l'objet de cette enquête :

TABLE DES NUMEROS PARCELLAIRES ET CORRESPONDANCE AVEC LES PLANCHES PARCELLAIRES, LE CADASTRE ET LES PROPRIETAIRES				
N° Plan Parcellaire	Section cadastrale	N° de parcelle	N° Propriété	Noms et Prénoms des propriétaires réels
1	DN	68	08001	Indivis DE BRASIER DE JOCAS (SNR)
2	DN	322	08002	M. RIEU Julien (SNR)
3	DN	111	08003	Bien Non Delinez BN 111 (SNR)
4	DN	63	08004	MME FIRMIN Mathias
5	DN	79	08004	MME FIRMIN Mathias
6	DN	81	08004	MME FIRMIN Mathias
7	DN	83	08004	MME FIRMIN Mathias
8	DN	106	08004	MME FIRMIN Mathias
9	DN	108	08004	MME FIRMIN Mathias
10	DN	128	08004	MME FIRMIN Mathias
11	DN	130	08004	MME FIRMIN Mathias
12	DN	28	08005	MME BEAUJME Rolande

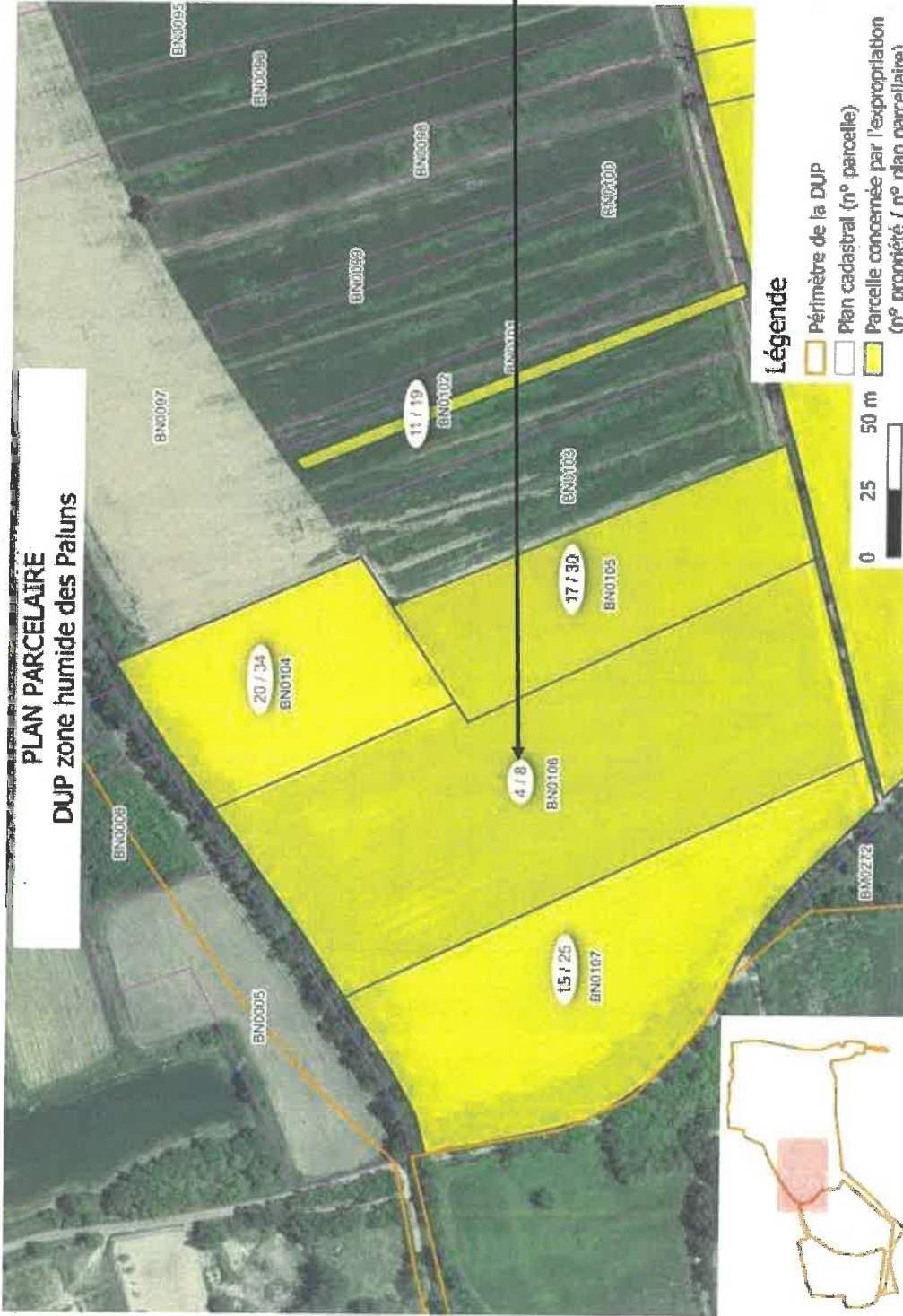
La parcelle BN 106 sera retenue en exemple pour la lecture du plan parcellaire :

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 26 AVR. 2024

Le préfet,
Cuep

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général par intérim
Mathias NIEPS

**PLAN PARCELAIRE
DUP zone humide des Paluns**



Légende

-  Périmètre de la DUP
-  Plan cadastral (n° parcelle)
-  Parcelle concernée par l'expropriation (n° propriété / n° plan parcelaire)

La parcelle BN 106 se repère sur le plan à l'aide du numéro de propriété (4) et du numéro de plan parcelaire (8):

Sur tous les plans, le numéro de gauche inscrit dans les pastilles rondes est associé au numéro de propriété ; celui de droite au numéro de plan parcelaire.

vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour Nîmes, le 26 AVR 2024

le préfet,
Cuep

*Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général par intérim
Mathias NEPS*

V. Etat parcellaire - Sommaires

ETAT PARCELLAIRE – Sommaire par ordre alphabétique des propriétaires

Restauration des zones humides des Paluns à ARAMON

Commune de ARAMON

TABEAU RECAPITULATIF DES PROPRIETAIRES

Noms et Prénoms des propriétaires réels	N° Plan Parcellaire	N° Propriété
AUBERY Aimé	3	00003
AUBERY Martine	3 - 22 - 23 -24	00003 - 00014
AUBERY Michel	3 - 22 - 23 -24	00003 - 00014
AUBERY Monique	3 - 22 - 23 -24	00003 - 00014
AUBERY Octavie	15	00008
BEAUME Rolande	12 - 29 - 30	00005 - 00017
BOISSON Marc	20	00012
BONJEAN Dominique	19	00011
BONJEAN Etienne	19	00011
BONJEAN Nicolas	19	00011
CHAPUS Julien	20	00012
CHAUDERAC Sébastien	21	00013
DE BRASSIER DE JOCAS Agnès	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Benoît	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Bernard	1	00001

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 26 AVR. 2024

Le préfet,
Chef

Pour le préfet et
par délégation,
le secrétaire général
per intérim
Mathias NIEPS

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le ~~26~~ **26** AVR. 2024
Le préfet,

Cieff
Pour le préfet et
par délégation
Le secrétaire général
par intérim
Mathias NIEPS

Noms et Prénoms des propriétaires réels	N° Plan Parcellaire	N° Propriété
DE BRASSIER DE JOCAS Chantal	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Cécile	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Guy	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Hubert	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Hélène Marie	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Hélène	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Joseph	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Marie	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Marie	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Régis	1	00001
DE BRASSIER DE JOCAS Véronique	1	00001
FIRMIN Marina	4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11	00004
GIRAUD Andrée	13	00006
GIRAUD Lucette	13	00006
HUGON Jérôme	32	00019
JANNOTA Karine	3 - 22 - 23 - 24	00003 - 00014
JOUBE Luc	33 - 34	00020
LARGUIER Camille	35	00021
MENJAUD Christian	14	00007
MENJAUD Laurent	14	00007
MENJAUD Pierre	14	00007
MOURRIER Sully	13	00006

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le **26 AVR. 2024**
le préfet,

Ciep

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général par intérim
Mathias NIEPS

Noms et Prénoms des propriétaires réels	N° Plan Parcellaire	N° Propriété
RIEU Julien	2	00002
ROSIER Chantal	17 - 18	00010
S.C.I PLAISIR Représentée par Madame HOLLANDER-FRYDMAN, gérante	25	00015
VIOLET Christian (curateur de Monsieur DE BRASSIER DE JOCAS Hubert)	1	00001
WALTER Benoît	17 - 18	00010
WALTER Jérôme	17 - 18	00010
WALTER Ludovic	17 - 18	00010

ETAT PARCELLAIRE – Sommaire par classement croissant des numéros de plan parcellaire

**Restauration des zones humides des Paluns à ARAMON
Commune d'ARAMON**

TABLE DES NUMEROS PARCELLAIRES ET CORRESPONDANCE AVEC LES PLANCHES PARCELLAIRES, LE CADASTRE ET LES PROPRIETAIRES

N° Plan Parcellaire	Section cadastrale	N° de parcelle	N° Propriété	Noms et Prénoms des propriétaires réels
1	BN	68	00001	Indivis DE BRASIER DE JOCAS (SNR)
2	BM	322	00002	M. RIEU Julien (SNR)
3	BN	111	00003	Bien Non Délémité BN 111 (SNR)
4	BN	63	00004	MME FIRMIN Marina
5	BN	79	00004	MME FIRMIN Marina
6	BN	81	00004	MME FIRMIN Marina
7	BN	83	00004	MME FIRMIN Marina
8	BN	106	00004	MME FIRMIN Marina
9	BN	108	00004	MME FIRMIN Marina
10	BN	128	00004	MME FIRMIN Marina
11	BN	130	00004	MME FIRMIN Marina
12	BN	26	00005	MME BEAUME Rolande
13	BN	47	00006	MME GIRAUD Lucette (SNR)
14	BN	90	00007	M. MENJAUD Pierre (SNR)
15	BM	331	00008	MME AUBERY Octavie (SNR)
17	BN	52	00010	Indivis WALTER

Vu pour être annexé
mon arrêté le ce jour
Nîmes, le **26 AVR. 2024**
Le préfet,

Cuyp
Pour le préfet et
par délégation,
le secrétaire général
par intérim
Mathias NIEPS

N° Plan Parcellaire	Section cadastrale	N° de parcelle	N° Propriété	Noms et Prénoms des propriétaires réels
18	BN	56	00010	Indivis WALTER
19	BN	102	00011	M. BONJEAN Etienne (SNR)
20	BN	114	00012	M. CHAPUS Julien (SNR)
21	BN	131	00013	M. CHAUDERAC Sébastien
22	BM	336	00014	Indivis AUBERY (SNR)
23	BN	109	00014	Indivis AUBERY (SNR)
24	BN	110	00014	Indivis AUBERY (SNR)
25	BN	107	00015	SCI PLAISIR
29	BN	45	00017	MME BEAUME Rolande
30	BN	105	00017	MME BEAUME Rolande
32	BN	31	00019	M. HUGON Jérôme
33	BN	42	00020	M. JOUVE Luc
34	BN	104	00020	M. JOUVE Luc
35	BN	113	00021	M. LARGUIER Camille

pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le 26 AVR 2024

Le préfet, *Ciep*

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général par
interim

Mathias NIEPS

VI. Etat parcellaire

ARAMON

PROPRIETE 00001 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE POUR 1/10ème - DECEDEE

- Madame DE BRASSIER DE JOCAS Marie Elisabeth, Retraité
née le 19/09/1906 à BEDARRIDES (84)
Décédée le 20/10/1992 à HAUTEVILLE-LOMPNES
demeurant de son vivant Le Bourg - CARPENTRAS (84200)

INDIVISAIRE POUR 1/10ème - DECEDE

- Monsieur DE BRASSIER DE JOCAS Bernard Jean, Retraité
né le 29/10/1927 à BEDARRIDES (84)
Décédé le 29/05/1981 à BOURG EN BRESSE.
demeurant de son vivant Le Chapitre - NEUVILLE-LES-DAMES (01400)

INDIVISAIRE POUR 1/10ème

- Madame DE BRASSIER DE JOCAS Hélène Marie, Retraitée
née le 01/11/1934 à PERNES-LES-FONTAINES (84)
épouse de Monsieur DE GOYS
demeurant 369 route de Mallemort - VENASQUE (84210)

INDIVISAIRE POUR 1/10ème

- Madame DE BRASSIER DE JOCAS Cécile Anne Marie Alice, Retraitée
née le 03/06/1937 à VALS-LES-BAINS (07)
épouse de Monsieur GENDRE
demeurant Chez Mme DE GOYS Hélène 369 route de Mallemort - VENASQUE (84210)

INDIVISAIRE POUR 1/10ème - DECEDE

- Monsieur DE BRASSIER DE JOCAS Joseph Pierre Marie, Retraité
né le 19/09/1948 à LEMPAUT (81)
Décédé le 13/10/2018 à TALENCE
demeurant 17b rue du Serpolet - GRADIGNAN (33170)

INDIVISAIRE POUR 1/10ème SOUS CURATELLE

- Monsieur DE BRASSIER DE JOCAS Hubert Marie-Joseph, Retraitée
né le 10/09/1949 à LEMPAUT (81)
Divorcé et non remarié de Madame CARON.
demeurant La Crigne - LEMPAUT (81700)

EPTB Gardons

15

VU POUR ETRE ANNEXE
à mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 26 AVR 2024

le préfet,
Ciep
Pour le préfet et
par délégation,
le secrétaire général
par intérim
Mathias NIEPS

Nîmes, le 26 AVR 2024

Le préfet,

Ciep
Pour le préfet et
par délégation
le secrétaire général
par intérim
Mathias NIEPS

- INDIVISAIRE POUR 1/10ème
- Madame DE BRASSIER DE JOCAS Chantal Marie-Joseph Antoinette, Retraitee
née le 11/01/1951 à LEMPAUT (81)
épouse de Monsieur SIMOENS
demeurant L'Orme la Crigne - LEMPAUT (81700)
- INDIVISAIRE POUR 1/10ème
- Monsieur DE BRASSIER DE JOCAS Régis Louis Marie, Retraité
né le 18/09/1956 à CASTRES (81)
Divorcé et non remarié de Madame COUPEZ.
demeurant 7 rue du Théron - LABRUGUIERE (81290)
- INDIVISAIRE POUR 1/10ème
- Madame DE BRASSIER DE JOCAS Hélène, Retraitee
née le 10/01/1959 à CASTRES (81)
épouse de Monsieur PAPAIX
demeurant 158 avenue de la Capelanie - CASTRES (81100)
- INDIVISAIRE POUR 1/10ème
- Madame DE BRASSIER DE JOCAS Marie, Profession inconnue
née le 26/11/1963 à REVEL (31)
Divorcée et non remariée de Monsieur LAUR.
demeurant Appartement 2.49 rue Théron Perie - CASTRES (81100)
- CURATEUR DE MR DE BRASSIER DE JOCAS Hubert
- Monsieur VIOLET Christian, Profession inconnue
né à date et lieu de naissance inconnue
Situation familiale inconnue
Demeurant 3 pont Miredane - CASTRES (81100)
- HERITIERE PRESUMEE DE Joseph DE BRASSIER DE JOCAS
- Madame LE HARIVEL DE GONNEVILLE Agnès, Retraitee
née le 28/03/1949 à VILLE-SUR-ILLON (88)
Veuve de Monsieur DE BRASSIER DE JOCAS et non remariée depuis.
demeurant 17 bis rue du Serpolet - GRADIGNAN (33170)
- HERITIER PRESUME DE Joseph DE BRASSIER DE JOCAS
- Monsieur DE BRASSIER DE JOCAS Guy Marie Joseph, Ingénieur
né le 15/08/1981 à BORDEAUX (33)
époux de Madame JUBELY
demeurant 17 rue de l'Eglise - CUBZAC-LES-PONTS (33240)

HERITIERE PRESUMEE DE Joseph DE BRASSIER DE JOCAS
 - Madame DE BRASSIER DE JOCAS Véronique Marie Joseph, Risk manager
 née le 10/01/1983 à BORDEAUX (33)
 Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur MOREL.
 demeurant 11 rue Cels - PARIS 14 (75014)

HERITIER PRESUME DE Joseph DE BRASSIER DE JOCAS
 - Monsieur DE BRASSIER DE JOCAS Benoît Marie Joseph, Manager
 né le 01/12/1986 à BORDEAUX (33)
 époux de Madame MANGIN
 demeurant 17 bis rue du Serpolet - GRADIGNAN (33170)

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
BN	68	LANDE	Grande Palun	456		68	456		
					Total		456		

Vu pour être annexé à
 mon arrêté de ce jour

Nîmes, le 26 AVR 2024

le préfet,
Ciep

Pour le préfet et par délégation
 le secrétaire général par
 intérim
 Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00002 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE PRESUME DECEDE

- Monsieur RIEU Julien, Retraité
né le 24/02/1885 à SAZE (30)

Décédé le 06/07/1974 à ARAMON
demeurant de son vivant rue Kleber - ARAMON (30390)

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°	
BM		322	PRE	Petite Palun	186		186		186	
					Total		186		186	

tu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le 26 AVR. 2024

le préfet *cijs*

Pour le préfet et par délégué
le secrétaire général par intérim

Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00003 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE DE 3275m² A PRENDRE DANS LE BND BN111

- SM EPTB GARDONS Représenté par son Président
Syndicat mixte Non immatriculé au R.C.S
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 253 002 711
6 avenue Général Lederc - NIMES (30000)

PROPRIETAIRES DECEDES - 3275m² A PRENDRE DANS LE BND BN111

- Monsieur AUBERY Aimé Jacques, Retraité
né le 17/08/1928 à ARAMON (30)
demeurant de son vivant 16 avenue du Bac - ARAMON (30390)
et

Madame PEREZ MUNOZ Eulalia son épouse, Retraitée
née le 06/06/1929 à LORCA (ESPAGNE)

demeurant de son vivant BP 4 - MARGUERITTES (30320)

Monsieur AUBERY est décédé le 18/01/2014 à AVIGNON.

Madame AUBERY est décédée le 27/12/2020 à BEAUCAIRE.

HERITIER PRESUME DE M ET MME AUBERY

- Monsieur AUBERY Michel Claude Emilien, Retraité
né le 02/11/1950 à ARAMON (30)

Célibataire majeur, non soumis à un pacte civil de solidarité.
demeurant 659 chemin du Rhône - ARAMON (30390)

HERITIERE PRESUME DE M ET MME AUBERY-DECEDEE

- Madame AUBERY Martine , Exploitante

née le 21/09/1962 à ARAMON (30)

Décédée le 15/06/2023 à ARAMON.

demeurant de son vivant 140 portail Matheron - ARAMON (30390)

HERITIERE PRESUME DE M ET MME AUBERY

- Madame AUBERY Monique Jacqueline, Retraitée

née le 16/07/1954 à NIMES (30)

Célibataire majeure, non soumise à un pacte civil de solidarité.

demeurant Résidence les Capitelles Appartement 5 - Lieudit les Rompudes - ARAMON (30390)

HERITIERE PRESUME DE M ET MME AUBERY

- Madame JANNOTA Karine Angélique, Profession inconnue

née le 18/09/1979 à AVIGNON (84)

Célibataire majeure, non soumise à un pacte civil de solidarité.

demeurant Chemin de la Grak Appartement 47 - Bât D - ARAMON (30390)

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le ~~2-6 AVR 2024~~

le préfet

Cuyp
Pour le préfet et
par délégation
le secrétaire
général par intérim
Mathias NIEPS

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Enprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°	
	BN	111	TERRE	Grande Palun	6 872					
						111	6 872			
						Total	6 872			

Note : Sur cette parcelle, il y a une incohérence entre surface enregistrée au cadastre (6 872 m²) et celle enregistrée au fichier immobilier (6 550 m²) pour les formalités publiées pour les époux AUBERY et l'EPTB Gardons. Le service du cadastre, contacté par mail, n'a pu apporter de précisions à ce sujet.

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le **26 AVR. 2024**
de préfet, *Ciep*
Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général par intérim
Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00004 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Madame FIRMIN Marina Christine, Profession inconnue
née le 10/08/1961 à NIMES (30)
Divorcée et non remariée de Monsieur CHAUDERAC.
demeurant 301 chemin des Aires - ARAMON (30390)

Mode	Référence cadastrale						Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	N°		Surface	N°	Surface		
	BN	63	PRE	Grande Palun	2 403	63	2 403					
	BN	79	TERRE	Grande Palun	9 986	79	9 986					
	BN	81	TERRE	Grande Palun	1 715	81	1 715					
	BN	83	TERRE	Grande Palun	8 596	83	8 596					
	BN	106	TERRE	Grande Palun	17 919	106	17 919					
	BN	108	TERRE	Grande Palun	25 187	108	25 187					
	BN	128	PRE	Grande Palun	3 334	128	3 334					
	BN	130	LANDE	Grande Palun	545	130	545					
						Total	69 685					

VU pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 26 AVR 2024
Le préfet, *Cécip*
Pour le préfet et par déléguation,
le secrétaire général par
interim
Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00005

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Madame BEAUME Rolande Augusta, Retraitée
née le 03/05/1948 à AVIGNON (84)
épouse de Monsieur GILLES
demeurant 1084 route de Theziers - ARAMON (30390)

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	Surface	N°	Surface	
	BN	26	TAILL	Grande Palun	10 344		26	10 344		
						Total		10 344		

VU pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le 26 AVR 2024

Le préfet, *crp*

Pour le préfet et par délégué
le secrétaire général par intérim
Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00006 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE DECEDEE

- Madame GIRAUD Lucette , Retraitée
née le 14/02/1922 à ARAMON (30)
Décédée le 20/09/2013 à SOMMIERES.
demeurant de son vivant 2bis montée des Régordanes - SOMMIERES (30250)

HERITIER PRESUME DE MME GIRAUD Lucette

- Monsieur MOURRIER Sully Jules, Retraité
né le 16/02/1933 à SOMMIERES (30)
Célibataire majeur, non soumis à un pacte civil de solidarité.
demeurant 12 rue Marx Dormoy - SOMMIERES (30250)

HERITIERE PRESUMEE DE MME GIRAUD Lucette - DECEDEE

- Madame GIRAUD Andrée Marie, Retraitée
née le 14/05/1938 à NIMES (30)
Décédée le 22/08/2020 à BAGNOLS SUR CEZE
demeurant 47 rue de Lamargue - BAGNOLS SUR CEZE (30200)

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
	BN	47	TAILL	Grande Palun	1 265				
						47	1 265		
					Total		1 265		

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
NIMES le 28 AVR. 2024
Le préfet, *Cuyp*
Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général par intérim
Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00007 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE DECEDE
 - Monsieur MENJAUD Pierre Marie Léon Alexis, Retraité né le 04/05/1931 à BAGNOLS SUR CEZE (30)
 Décédé à BAGNOLS SUR CEZE le 17/05/2011.
 demeurant de son vivant 22 avenue du Général de Gaulle - BAGNOLS SUR CEZE (30200)

HERITIER PRESUME DE Mr MENJAUD Pierre - DECEDE
 - Monsieur MENJAUD Christian Maurice Pierre, Agent du patrimoine né le 16/08/1958 à BAGNOLS SUR CEZE (30)
 Décédé le 19/01/2020 à BAGNOLS SUR CEZE
 demeurant de son vivant 20 avenue du Général de Gaulle - BAGNOLS SUR CEZE (30200)

HERITIER PRESUME DE Mr MENJAUD Pierre
 - Monsieur MENJAUD Laurent Jean-Michel, Enseignant né le 09/01/1965 à BAGNOLS SUR CEZE (30)
 Célibataire majeur, non soumis à un pacte civil de solidarité.
 demeurant 22 avenue du Général de Gaulle - BAGNOLS SUR CEZE (30200)

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
BN	90	TERRE	Grande Palun	14	841	90	841		
						Total	841		

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
 à Bagnols, le 26 AVR 2024
 Le préfet, *cuyp*
 Pour le préfet et par délégation
 le secrétaire général par intérim
 Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00008 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE DECEDEE

- Madame AUBERY Octavie, Retraitée
née le 24/07/1881 à ARAMON (30)

Décédée au GRAU DU ROI le 11/07/1973.

demeurant de son vivant 33 rue de Nîmes - BEAUCAIRE (30300)

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°	
	BM	331	TERRE	Petite Palun	423					
						331 Total	423 423			

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le 26 AVR 2024

Le préfet, *Crip*

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général par intérim
Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00010 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

USFRUITIERE

- Madame ROSIER Chantal Monique, Retraitée
née le 28/09/1947 à ARAMON (30)
Veuve de Monsieur WALTER et non remariée depuis.
demeurant 101 rue Emile Jamais - ARAMON (30390)

NU-PROPRIETAIRE

- Monsieur WALTER Benoit Pierre, Profession inconnue
né le 21/10/1966 à NIMES (30)
époux de Madame ESCAICH Christelle
demeurant 200 chemin de l'Aguye - ARAMON (30390)

NU-PROPRIETAIRE

- Monsieur WALTER Jérôme , Profession inconnue
né le 13/01/1970 à AVIGNON (84)
époux de Madame ESCAICH
demeurant route de Theziers 73C chemin de l'Aguye - ARAMON (30390)

NU-PROPRIETAIRE

- Monsieur WALTER Ludovic André, Profession inconnue
né le 27/09/1971 à AVIGNON (84)
époux de Madame FERAUD
demeurant 73A chemin de l'Aguye - ARAMON (30390)

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°	
	BN	52	TERRE	Grande Palun	17		2 006			
	BN	56	TAILL	Grande Palun	18		1 182			
						Total	3 188			

VU pour être annexé
mon arrêté de ce jour
le 20 AVR. 2024
Ci-joint
Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général par intérim
Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00011 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE PRESUME DECEDE

- Monsieur BONJEAN Etienne Honoré, Profession inconnue
né le 16/09/1901 à ARAMON (30)
Décédé le 17/02/1976 à MAGNANVILLE
démurant de son vivant route d'Avignon - ARAMON (30390)

HERITIER PRESUME DE Mr Etienne BONJEAN

- Monsieur BONJEAN Dominique Noël, Profession inconnue
né le 02/10/1980 à AVIGNON (84)
démurant 122 avenue Général De Gaulle - ARAMON (30390)

HERITIER PRESUME DE Mr Etienne BONJEAN

- Monsieur BONJEAN Nicolas Joseph Noël, Profession inconnue
né le 14/01/1974 à CLAMART (92)
démurant 424 route de Theziers - ARAMON (30390)

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°	
	BN	102	TERRE	Grande Palun	891					
						102	891			
						Total	891			

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le **26 AVR 2024**
le préfet, *Cuzy*
Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général par intérim
Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00012 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE DECEDE

- Monsieur CHAPUS Julien Remy, Retraité
né le 07/10/1907 à ARAMON (30)
Décédé à ARAMON le 24/10/1999.
demeurant de son vivant rue Colonel Denfer - ARAMON (30390)

HERITIER PRESUME DE Mr CHAPUS Julien

- Monsieur BOISSON Marc Joseph, Retraité
né le 05/12/1953 à COBLENCE (ALLEMAGNE)
époux de Madame PARRAUD.
demeurant 338 chemin du Calvaire - PONT SAINT ESPRIT (30130)

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
	BN	114	TERRE	Grande Palun	1 146				
						114	1 146		
						Total	1 146		

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le **26 AVR. 2024**

le préfet, *cuyp*

Pour le préfet et par déléation,
le secrétaire général par intérim
Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00013

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur CHAUDERAC Sébastien Roland Elie, Profession inconnue
né le 23/12/1987 à AVIGNON (84)
Célibataire majeur, non soumis à un pacte civil de solidarité.
demeurant 1034 route de Domazan - ARAMON (30390)

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°	
BN	131	LANDE	Grande Palun		1 104	131	1 104			
					Total	Total	1 104			

Vu pour être annexé à
mon arrêté **26 AVR. 2024**
Nîmes, le _____
le préfet, *Ciep*
Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général par intérim
Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00014 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE POUR 1/3

- Monsieur AUBERY Michel Claude Emilien, Retraité
né le 02/11/1950 à ARAMON (30)
Célibataire majeur, non soumis à un pacte civil de solidarité,
demeurant 659 chemin du Rhône - ARAMON (30390)

INDIVISAIRE POUR 1/3 - DECEDEE

- Madame AUBERY Martine, Exploitante
née le 21/09/1962 à VILLENEUVE LES AVIGNON (30)
Décédée le 15/06/2023 à ARAMON,
demeurant de son vivant 140 portail Matheron - ARAMON (30390)

INDIVISAIRE POUR 1/6

- Madame AUBERY Monique Jacqueline, Retraitée
née le 16/07/1954 à NIMES (30)
Célibataire majeure, non soumise à un pacte civil de solidarité,
demeurant Résidence les Capitelles Appartement 5 - Lieudit les Rompudes - ARAMON (30390)

INDIVISAIRE POUR 1/6

- Madame JANNO TA Karine Angélique, Profession inconnue
née le 18/09/1979 à AVIGNON (84)
Célibataire majeure, non soumise à un pacte civil de solidarité,
demeurant Chemin de la Grak Appartement 47 - Bât D - ARAMON (30390)

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
	BM	336	PRE	Petite Palun	964	336	964		
	BN	109	TERRE	Grande Palun	2 463	109	2 463		
	BN	110	TERRE	Grande Palun	7 047	110	7 047		
						Total	10 474		

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 26 AVR. 2024
le préfet, *C. [Signature]*
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général par intérim
Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00015 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- S.C.I PLAISIR

Représentée par Madame HOLLANDER-FRYDMAN, gérante
Société civile immobilière Immatriculée au R.C.S de NIMES
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 383 755 956
Chateau du Plaisir - ARAMON (30390)

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
BN	107	TERRE	Grande Palun	12 004	107	12 004			
					Total	12 004			

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 26 AVR. 2024

Le préfet, *Cuyp*

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général par intérim
Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00017 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Madame BEAUME Rolande Augusta, Retraitée
née le 03/05/1948 à AVIGNON (84)
épouse de Monsieur GILLES
demeurant 1084 route de Theziers - ARAMON (30390)

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°	
	BN	45	TAILL	Grande Palun	3 898	45	3 898			
	BN	105	TERRE	Grande Palun	7 189	105	7 189			
						Total	11 087			

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

en date du 26 AVR 2024

Le préfet,

cris

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général par intérim
Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00019

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur HUGON Jérôme Hubert, Profession inconnue

né le 24/08/1977 à NIMES (30)

Célibataire majeur, non soumis à un pacte civil de solidarité.

demeurant 69 rue Basse - POULX (30320)

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		N°	Surface	N°	Surface	
	BN	31	PRE	Grande Palun	32	2 978	31	2 978		
							Total	2 978		

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le 26 AVR 2024

le préfet, *Cuign*

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général par intérim
Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00020 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SÓN REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur JOUVE Luc Régis, Profession inconnue
né le 07/06/1966 à VILLENEUVE LES AVIGNON (30)
époux de Madame MARTIN
demeurant QT les Cammiers 669 chemin du Mas Neuf - ARAMON (30390)

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	Num.	Surface	N°	
BN	42	TAILL	Grande Palun		33	1 480	42	1 480		
BN	104	TERRE	Grande Palun		34	6 477	104	6 477		
							Total	7 957		

Vu pour être annexé :
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 20 AVR. 2024

le préfet

Ciup

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général pour l'intérieur

Mathias NIEPS

ARAMON

PROPRIETE 00021 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur LARGUIER Camille Marius, Retraité

né le 18/02/1949 à MONFRIN (30)

époux de Madame BOUQUIER

demeurant Résidence 14 Boulevard Chanzy - ARAMON (30390)

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°	
	BN	113	TERRE	Grande Palun	1 160					
						113	1 160			
					35	Total	1 160			

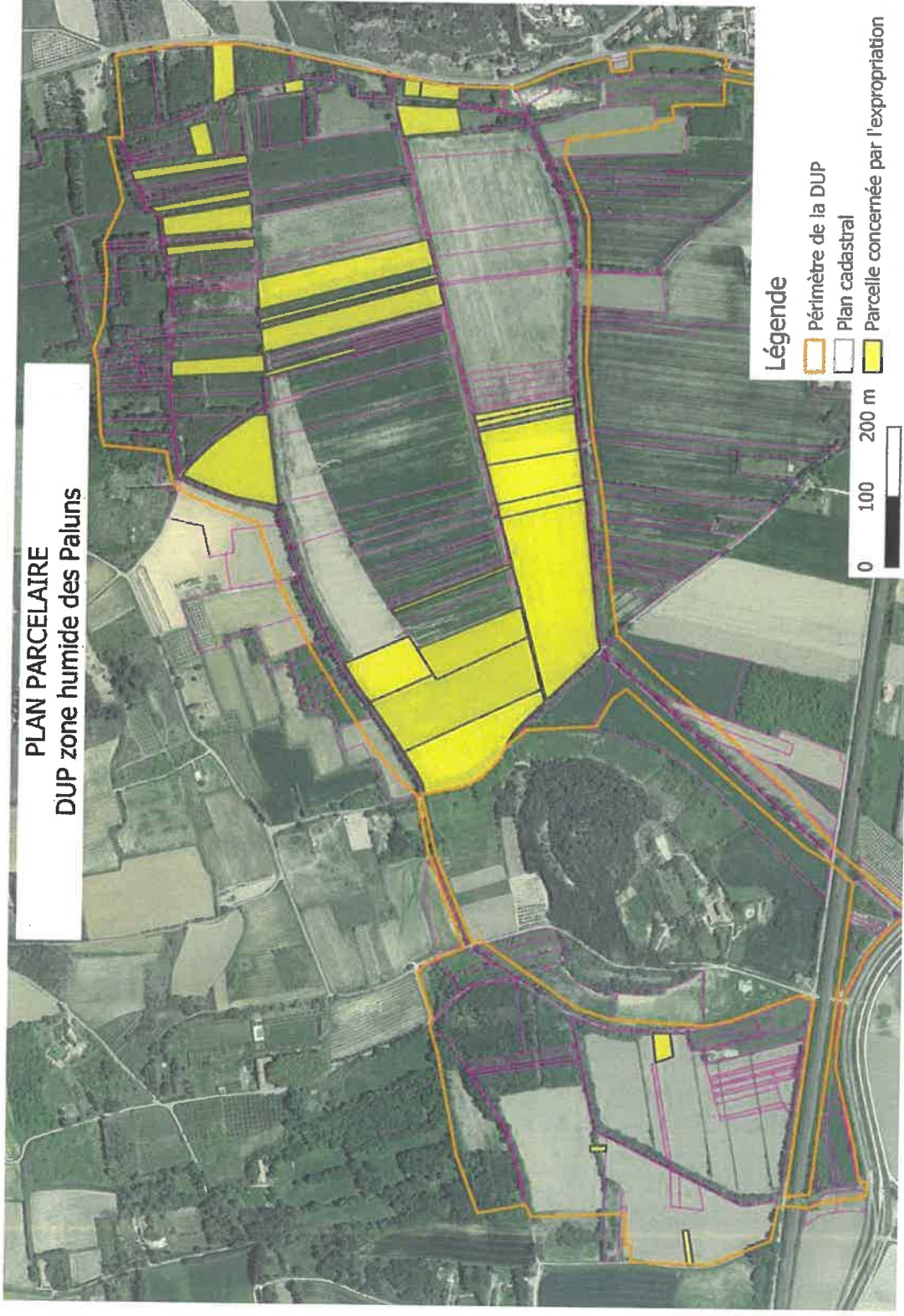
vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le 26 AVR 2024

le préfet, *Cuip*

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général par intérim
Mathias NIERS

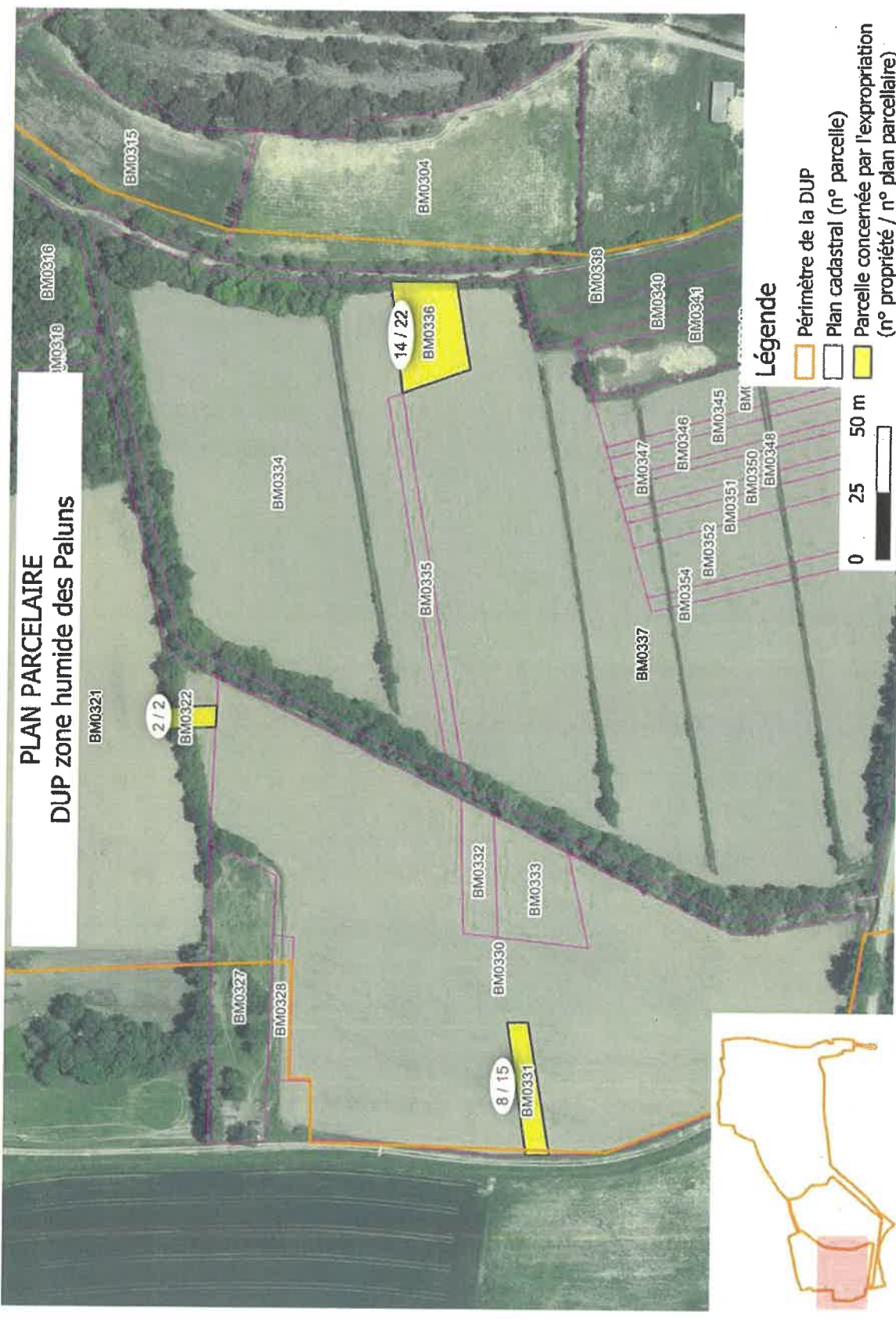
VII. Plans parcellaires



du pour être annexé
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 26 AVR. 2024
le préfet, *cuip*
Pour le préfet et son délégué
le secrétaire général par intérim
Mathias NIEPS




pour être annexé
 mon arrêté de c.
 Nièps, le **28 AVR. 2021**
 le préfet, *Ciuy*

Pour le préfet et
 par délégation
 le secrétaire
 général par
 intérim
 Mathias NIEPS



PLAN PARCELAIRE
DUP zone humide des Paluns

Légende

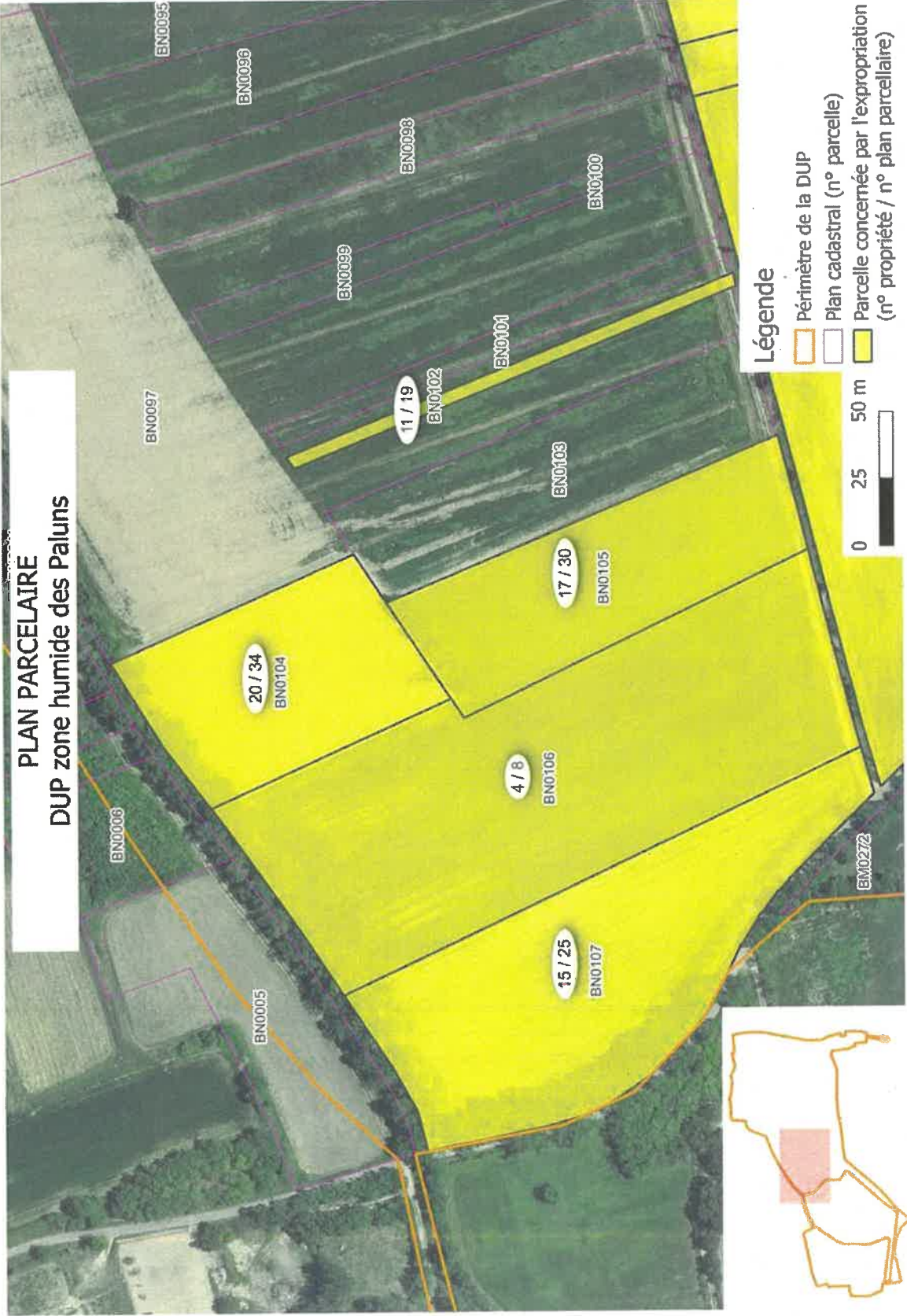
-  Périmètre de la DUP
-  Plan cadastral (n° parcelle)
-  Parcelle concernée par l'expropriation (n° propriété / n° plan parcellaire)



vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
à Nantes, le ~~26~~ **26** AVR. 2024
le préfet, *C. [Signature]*

Pour le préfet
et par délégation
le secrétaire
général par
interim
Mathias NIEPS

PLAN PARCELAIRE
DUP zone humide des Paluns



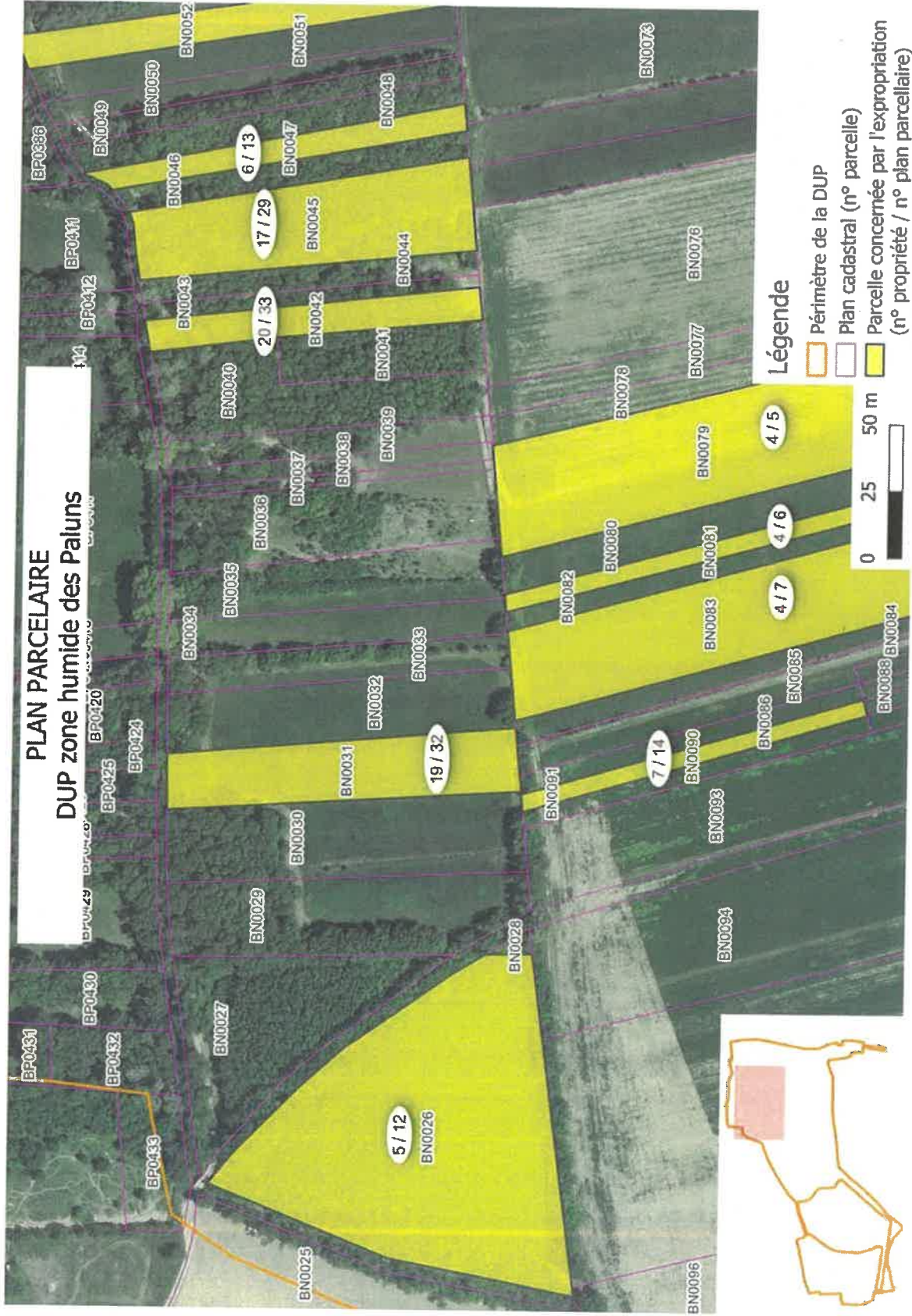
Légende

- Périmètre de la DUP
- Plan cadastral (n° parcelle)
- Parcelle concernée par l'expropriation (n° propriété / n° plan parcellaire)



vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le ~~26 AVR. 2024~~

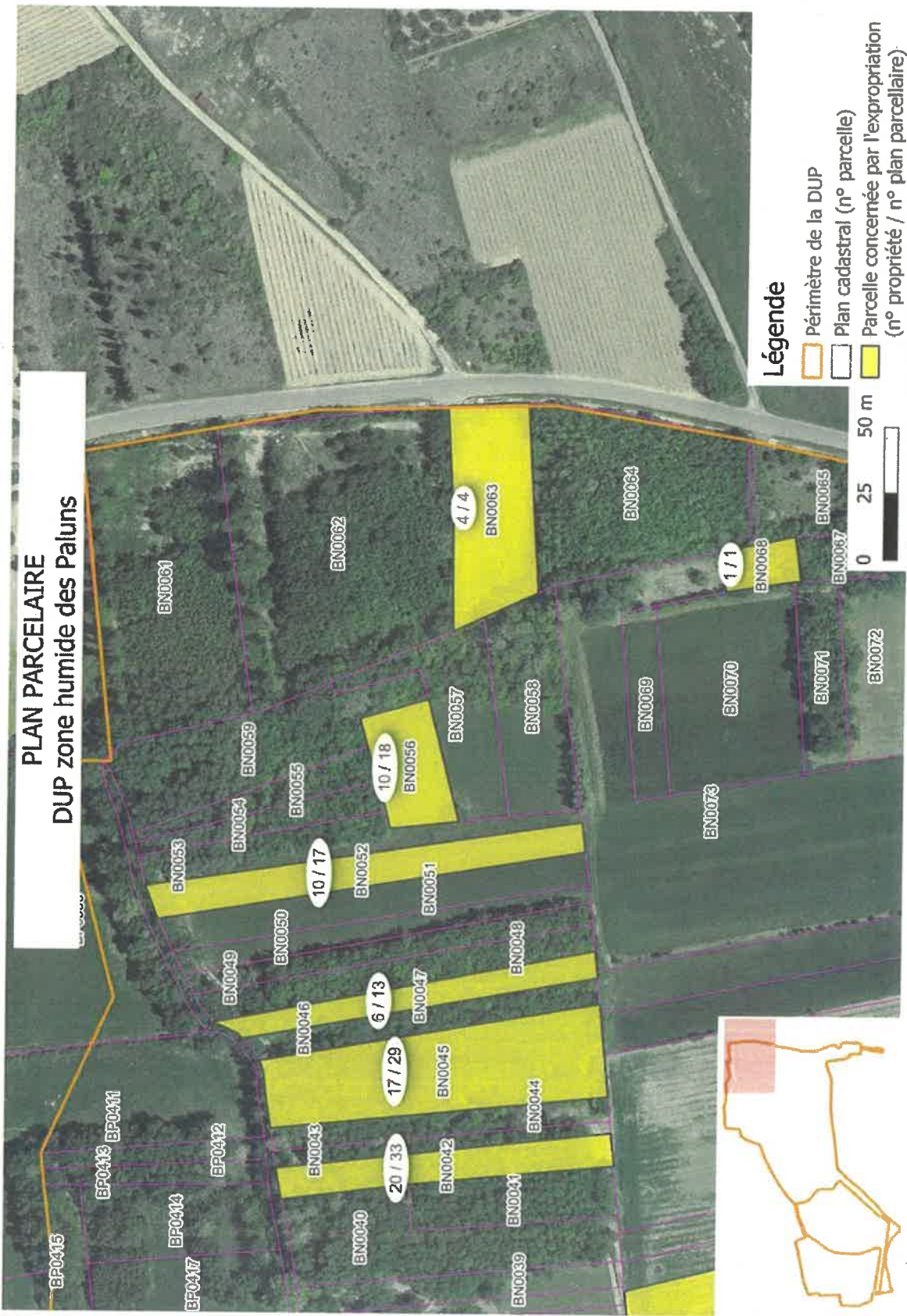
Le préfet, *Cuyp*
Pour le préfet et
par délégation
à secrétaire
général par
intérim,
Mathias NIEP!



vu pour être annexé
 mon arrêté de ce jour
 le 26 AVR. 2024
 le préfet

Pour le préfet
 et par délégué
 le secrétaire
 général par
 intérim
 Mathias NIEP

**PLAN PARCELAIRE
 DUP zone humide des Paluns**



Légende

- Périmètre de la DUP
- Plan cadastral (n° parcelle)
- Parcelle concernée par l'expropriation (n° propriété / n° plan parcellaire)



Je vous envoie en annexe :
 mon arrêté de ce jour
 nimes, le 26 AVR 2024
 le préfet, *cup*

Pour le préfet et
 par délégation
 le secrétaire
 général pour
 interim
 Mathias NIEF



tu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le **26 AVR. 2024**
Le préfet *Cuyp*

Pour le préfet et
par délégation
le secrétaire
général par
interim
Mathias NIEPS

